



TMU 0975*

TRAITEMENT TOUS USAGES

Description	TWP 092i est un produit de protection du bois (à base de solvant) prêt à l'emploi pour usages profession- nel et amateur pour contrôler la pourriture du bois, le bleuissement, les insectes (y compris les termites) sur des bois extérieurs (châssis de fenêtre, portes extérieures, bardages, clôtures, charpentes et carports). Ne pas utiliser sur des bois en contact direct avec le sol ou dans un environnement aquatique.
Propriétés	Préventif: • Insectes : capricornes, vrillettes, lyctus, termites. • Champignons de pourriture cubique et de discoloration du bois (bleuissement en service**). Curatif: • Insectes : capricornes, vrillettes, termites***. Élimine tous les insectes en profondeur et empêche toute réinfection.
Destination	Bois intérieurs sains ou attaqués : supports verticaux et horizontaux (lambris, escaliers, parquets, meubles). Bois extérieurs sains ou attaqués : supports verticaux (bardages, huisseries) hors feuillus. Efficace pour les classes d'emploi : 1, 2 et 3a.
Caractéristiques techniques	N° autorisation biocide: Utilisation: TP8 Type de préparation: liquide Substances actives: Perméthrine: 0.25 % m/m Propiconazole = 0,24 % m/m. Peut déclencher une réaction allergique Teinte: incolore après séchage. Température d'application: +5°C à +35° C. Rendement: 200 mL/m² Conditionnement: 2,5 litres - 10 litres. Point Eclair > 61°C
Préparation du support	S'applique sur un bois nu, sec, propre, dépoussiéré, décapé ou poncé sans aucune trace d'ancien revêtement. Sur un bois attaqué : sonder, bûcher**** les bois de fortes sections ou brosser les parties attaquées et friables à l'aide d'une brosse en laiton.
Matériel d'application	Injection sous pression, pinceau, aspersion avec pulvérisateur de jardin, trempage (nous consulter).
Recommandations avant application	Se munir d'un vêtement de protection approprié, de gants et d'un appareil de protection des yeux et du visage. Ne pas utiliser le traitement près d'une source de chaleur. Ne pas traiter les ruches. Agiter le produit avant application. Ventiler la zone d'application.
Dilution	Produit de protection du bois (fongicide / algicide) prêt à l'emploi à base de solvant.
Application	 Sur bois neufs et sains: badigeonner abondamment jusqu'à saturation du support ou asperger avec un pulvérisateur de jardin en prenant soin de régler la buse afin de ne pas provoquer un brouillard. Insister sur les abouts. Sur bois attaqués: sonder puis bûcher (éliminer les parties vermoulues). Renforcer ou remplacer les parties trop fragilisées. Badigeonner, pour les bois de faibles sections, à saturation en particulier sur les abouts. Sur bois très attaqués: percer en quinconce tous les 20 cm pour les grosses sections et tous les 40 cm pour les plus petites sections puis injecter TMU 097S. Terminer par un badigeonnage de surface. Peut s'employer par trempage, nous consulter.

Séchage et recouvrabilité	Séchage complet à cœur : 24/48 heures dans les conditions normales de température et d'hygrométrie. Non gras, TWP 092i peut être recouvert après séchage complet par les produits de protection Durieu/Owatrol. Compatible avec tout autre produit mono ou bi composant de finition.
Nettoyage du matériel	Nettoyer les outils à l'eau immédiatement après utilisation.
Stockage	Minimum 3 ans dans son emballage d'origine fermé. Ne pas déverser de produit dans les égouts et les cours d'eau. Ne pas réutiliser les emballages.
Sécurité	Se reporter à la fiche de données de sécurité disponible (FDS) sur le site www.quickfds.fr et aux textes figurant sur l'emballage, conformes à la législation en vigueur.
Date d'édition	Mai 2019

^{*} Utiliser les biocides avec précautions. Avant toute utilisation, lire l'étiquette et les informations concernant les produits.

** Sur bois déjà posé.

Agent exclusif pour la Suisse :



Route de Brent 3, CP33, 1816 Chailly-Montreux Tel. 021 964 12 21 - Fax 021 964 45 19 - E-mail: info@stemmersa.ch www.stemmersa.ch

Owatrol Original est une marque



Retrouvez toutes nos solutions sur :

www.owatrol.com

Notre département technique répond à vos questions au +33 (0)1 60 86 48 70

^{***} Concernant les termites, l'action curative sera mise en œuvre par un professionnel qualifié qui traitera impérativement les sols et les murs.

Les bois termités, selon leur état d'infestation, devront être ou non remplacés.

^{****} Il est conseillé de renforcer ou remplacer les parties trop endommagées qui seraient fragilisées et n'offriraient plus une garantie de résistance suffisante.